

Canada Province de Québec  
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri  
Le 3 mars 2020

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 3 mars 2020, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs, Marco Lizotte, Gaston Roy Noël Alexandre et Roland Lévesque formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Absent : Messieurs Frédéric Dionne (maladie) et Alain Castonguay (Maladie)

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

53-2020

#### Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Considérant** que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**  
**Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Approbation des comptes
5. Comité de développement
6. Comité de la Famille et des Aînés
7. Achat d'une camionnette
8. Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau
9. Vente pour taxes
10. Travaux au Centre municipal
11. Mise à niveau du système de son
12. Désignation d'une nouvelle inspectrice régionale sur le territoire de la municipalité
13. Exposition Saint-Pascal(Bottin)
14. OH du Kamouraska Est
15. Recommandation de paiement – Ponceau LES
16. Fondation Notre-Dame-de-Fatima
17. Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 288 concernant la rémunération des élus
18. Salle André Gagnon (Projet)
19. Demande à la Municipalité de Kamouraska
20. Programme d'aide municipale pour l'achat de couches lavables
21. Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska
22. Les P'tits Gobe-Lait (Campagne de financement)
23. Travaux cours d'eau Honoré-Dionne
24. Ajustement des comptes de taxes

- 25. Réparation d'un surpresseur
- 26. Correspondance
- 27 Période de questions
- 28. Appui à la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults concernant le programme d'emplois d'été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités.
- 28. Nomination d'un responsable de la bibliothèque pour représenter le conseil municipal
- 29. Levée de l'assemblée

54-2020 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 4 février 2020.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Et résolu unanimement** de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de février 2020, et ce, telles que présentées.

-----  
 Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 29 février 2020 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

55-2020 **Approbation des comptes**

**Administration générale**

Canadien National	Signaux lumineux	326.50 \$
Capital assurance	Assurance collective	1 385.11 \$
Comité des Fêtes 150 <sup>e</sup>	Subvention MRC	500.00 \$
CNESST	Cotisation	44.65 \$
Fleuriste Beau Site	Café-rencontre	19.99 \$
Hockey mineur Kam.	Tournoi Atome/Peewee	100.00 \$
Hydro-Québec	Maison de la culture	2 515.64 \$
	Centre	2 311.65 \$
	Lumières	420.73 \$
Médial Conseil	Honoraires	338.04 \$
Postes Canada	Timbres	540.38 \$
RDL Courrier	Livraison	7.97 \$
Bell Canada	Service	447.79 \$
Hydro-Québec	Pompe	1 933.32 \$
Postes Canada	Lettres enregistrées	168.15 \$
Projection 16-35	Kamouraction	25.00 \$
Transport P. Dionne	3 <sup>e</sup> versement déneigement	11 207.19 \$
Produits Suncor	Essence	136.85 \$
Fleurons du Québec	Inscription	172.46 \$

Hydro-Québec	Garage	544.34 \$
	Égouts, puits	125.71 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	200.64 \$
Therrien Guilda	Pantoufles	100.00 \$
Bell Mobilité	Service	183.84 \$
Salaires	Février	19 589.11 \$
Action Chômage	Adhésion	50.00 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	216.15 \$
APLM Bas-St-Laurent	Adhésion 2020	100.00 \$
ADMQ	Inscription congrès	711.70 \$
Buro	Fournitures bureau	378.91 \$
Caillouette & ass.	Lumière de rue, potence	565.36 \$
Campor	Déboucher tuyau égout	1 966.58 \$
Comité des Fêtes	Fournitures bureau	22.74 \$
Dén. Vincent Barbeau	Stationn., citernes, édifices	4 165.00 \$
Dionne Nicole	Fournitures bureau, dépl.	51.90 \$
Ébénisterie Jean	Matériaux centre	534.64 \$
Fleuriste beau Site	Café-rencontre	25.00 \$
Fonds inf. du terr.	Mutation	4.00 \$
BMR Avantis	Achat centre municipal	985.89 \$
Base 132	Journal février, enveloppes	272.49 \$
IDC	Services informatiques	923.10 \$
Jean Morneau inc.	Pièces	23.00 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
Michaud André	Blocs désinfectants urinoirs	29.32 \$
MRC Kamouraska	Quote part	26 463.00 \$
	Transport adapté	2 881.00 \$
	Inspection régionale	4 074.00 \$
Paradis Sylvie	Décoration Centre	680.00 \$
Sani express	Travaux refoulement	581.77 \$
SAAQ	Immatriculation	494.90 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	35.36 \$
Vaillancourt Émie	Déplacement, cadre	27.48 \$
Ville La Pocatière	Frais procès	344.93 \$
Ville St-Pascal	Matières Rés. novembre	7 262.30 \$
	Matières rés. décembre	6 651.42 \$
Visa	Fournitures bureau	<u>1 138.28 \$</u>

**Total 105 050.28 \$**

**Solde dans EOP : 105 650.95 \$**

**Solde dans EOP – Avantages 105 186.10 \$**

**Site d'enfouissement**

Air Liquide Canada	Location	<u>344.09 \$</u>
--------------------	----------	------------------

**Total 344.09 \$**

**Solde dans EOP : 71 811.63 \$**

**Solde dans EOP – Avantages 104 701.36 \$**

**Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.**

**Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre**

**Et résolu unanimement** que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

56-2020 **Comité de développement**

Monsieur Marco Lizotte, responsable municipal, informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu le 15 février 2020 pour discuter du bottin des entreprises ainsi que la soirée des entreprises qui aura lieu le 28 mars 2020.

57-2020 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Marco Lizotte, responsable municipal, informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu le 10 février 2020 pour discuter de la Politique Familiale et du projet des couches lavables.

58-2020 **Achat d'une camionnette**

**Considérant que** des soumissions sur invitation pour l'achat d'une camionnette 2019 ou plus récent ont été demandé à Fréchette Ford, Montmagny, Thibault GM la Pocatière, Olivier Chrysler Saint-Pascal et Impact Ford Rivière-du-Loup;

**Considérant que** deux soumissions ont été déposées avant 11 h précise le 28 février 2020;

**Considérant qu'**à 11 h 05 précise de cette même journée, les soumissions déposées ont été ouvertes en présence de : messieurs Benoit Lévesque de Fréchette Ford Montmagny, Roland Lévesque, conseiller, Marc Anctil et Pierre Leclerc, directeur général ainsi que madame Nicole Dionne, adjointe administrative;

**Considérant que** les soumissions sont conformes;

**Considérant que** les soumissions se détaillent comme suit :

Thibault GM, La Pocatière	34 218 \$ plus taxes	Boîte 6.5 pieds
Fréchette Montmagny	39 400 \$ plus taxes	Boîte 6.5 pieds
Fréchette Montmagny	39 664 \$ plus taxes	Boîte 8 pieds

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu unanimement que** : 1) le conseil accepte la soumission de Thibault GM, La Pocatière, au prix de 34 218 \$ plus taxes pour un camion 2020 de marque Chevrolet Silverado 1500 wt avec une boite 6.5 pieds.

2) le soumissionnaire devra respecter tous les items énumérés dans le devis technique.

59-2020 **Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau**

**Considérant que** selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

**Considérant que** selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité

des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

**Considérant que** les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

**En conséquence,**

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**  
**Résolu unanimement**

**QUE** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Marc Anctil comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

60-2020

**Vente de taxes**

**Considérant qu'en** vertu des articles 1022 et 1024 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des arriérés de taxes;

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à recevoir, en date du 3 mars 2020;

**Considérant que** selon l'article 1038 du Code municipal, lorsque les immeubles situés sur le territoire de la municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

**Pour tous ces motifs;**

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que :** 1) le conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Kamouraska la liste des propriétaires suivants inscrite sur le document incluant la liste des comptes de taxes municipales et scolaires.

<b>Matricule</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Montant</b>
5158-45-0672	4 007 723	1 360.43 \$

2) les comptes ci-dessous mentionnés ne seront pas transmis à la MRC :

<b>No matricule</b>	<b>No lot</b>
5458-07-0038	4 008 978
5058-97-6730	4 008 944
5156-22-8358	4 006 589
5058-97-8142	4 007 844

3) monsieur le maire, Frédéric Lizotte, soit désigné comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour le nom de la Municipalité, les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 11 juin 2020.

Que la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

61-2020 **Travaux au Centre municipal**

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que:** 1) le conseil accepte la soumission d'Électricité SB au prix de 3 302.64 \$ + taxes pour des travaux dans la salle (Alimentation par le panneau du bureau) et 1 335.62 \$ + taxes pour l'alimentation panneau théâtre.

2) le conseil accepte l'évaluation d'Armand St-Onge Inc, au prix de 1 250 \$ plus taxes pour le remplacement de la plinthe de vinyle de 4 pouces.

62-2020 **Mise à niveau du système de son**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et unanimement résolu que:** la municipalité accepte la soumission d'Électro FC Enr. pour la modification du système de son, selon la soumission datée du 10 février 2020, au prix de 1 787.57 \$ taxes incluses.

63-2020 **Désignation d'une nouvelle inspectrice régionale sur le territoire de la Municipalité**

**Considérant que** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri adhère à *l'Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* conclue avec la MRC de Kamouraska;

**Considérant que** la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

**Considérant que** la MRC de Kamouraska souhaite apporter des ajustements relativement à la répartition des tâches entre les membres de l'équipe d'inspection et que ces ajustements concernent le service d'inspection régional sur le territoire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri;

**Considérant que** dans les circonstances, la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri doit adopter une résolution désignant la nouvelle inspectrice régionale en bâtiment et en environnement qui dorénavant agira d'office au nom de la municipalité;

**Considérant qu'il y a également lieu de désigner les inspecteurs régionaux suppléants;**

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu à l'unanimité des membres présents ;**

- **Que** le conseil municipal de Saint-Philippe-de-Néri désigne madame Hélène Lévesque à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne messieurs Donald Guy et Gilles Plourde à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants;

- **Que** la présente résolution prend effet à compter de sa date d'adoption;

**Il est de plus résolu que** le conseil municipal de Saint-Philippe-de-Néri remercie Monsieur Gilles Plourde pour sa précieuse contribution au cours des 15 dernières années à titre d'inspecteur régional à Saint-Philippe-de-Néri;

64-2020 **Exposition Saint-Pascal (Bottin)**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement qu'**: un montant de 75 \$ plus taxes soit alloué pour le bottin.

65-2020 **OH du Kamouraska**

Pour faire suite aux explications de monsieur Noel Alexandre.

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que** : le conseil autorise le directeur général à faire l'achat de conteneur de recyclage 2 verges cubes.

66-2020 **Recommandation de paiement – Ponceau au LES**

Suite à la lecture du courriel de monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur, concernant la libération de la retenue de 6 512.11 \$.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que**: le conseil accepte de faire le paiement de 6 512.11\$ en échange d'un cautionnement d'entretien.

67-2020 **Fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que**: le conseil accepte de verser un montant de 75 \$ pour être membre corporatif.

68-2020 **Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 288 concernant la rémunération des élus**

Monsieur Frédéric Lizotte, maire, donne avis de motion et fait la présentation du projet de règlement numéro 288 concernant la rémunération des élus. (Un avis public sera fait).

69-2020 **Salle André Gagnon (Projet)**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que**: la municipalité accepte de participer à la campagne de financement concernant le projet d'agrandissement et de modernisation de la Salle André-Gagnon pour un montant de 400 \$.

70-2020 **Demande à la Municipalité de Kamouraska (Partage employé municipal)**

**Considérant que** notre employé municipal a droit à des vacances au cours de l'année;

**Considérant que** notre employé municipal (en cas de maladie) peut devoir prendre un congé;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'avoir un substitut pour effectuer journalièrement le traitement de l'eau potable;

**Pour toutes ces raisons;**

**Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre**

**Et résolu unanimement que:** le conseil demande à la municipalité de Kamouraska la possibilité de partager leur employé et le nôtre, en cas de besoin, lors de la prise de vacances ou advenant la nécessité de prendre un congé maladie de notre employé ou du leur.

71-2020

**Programme d'aide municipale pour l'achat de couches lavables**

**Considérant** la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles;

**Considérant** qu'en vertu des articles 4(4) et 90 de la loi sur les compétences municipales, la municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

**Considérant** la vocation environnementale du programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables;

**Considérant** qu'actuellement, les couches jetables constituent le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement et qu'elles peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

**Considérant que** la Municipalité veut promouvoir l'utilisation de couches lavables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

**Considérant que** cette initiative s'inscrit dans la volonté de la municipalité de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES);

**Considérant qu'un** programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables représente un incitatif à l'établissement de jeunes familles;

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Résolu unanimement que :** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri :

- adopte le programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables;
- autorise le remboursement aux Philippéens et Philippéennes pour l'achat de couches lavables jusqu'à un maximum de 200\$ après taxes par enfant, sur présentation de factures;
- réserve une somme maximale de 1000\$ par année dans son budget annuel pour ce programme;
- précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

72-2020

**Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska**

**Attendu que** la Loi sur la sécurité incendie (LSI) confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Attendu que** le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 doit être soumis à certaines étapes d'approbation avant son entrée en vigueur;

**Attendu** la présentation du projet final de schéma de couverture de risques pendant la réunion du 17 décembre 2019 du Comité de sécurité incendie (CSI);

**Attendu** la recommandation d'approbation du projet final de schéma de couverture de risques par le Comité de sécurité incendie (CSI), conditionnellement à certaines corrections à apporter;

**Attendu que** les corrections formulées par le Comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 17 décembre 2019 ont été portées au projet final de schéma;

**Attendu** la présentation du projet final de schéma aux élus en janvier 2020;

**Attendu que** le plan de travail pour l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 prévoit l'adoption du projet par les municipalités et la MRC au mois de mars 2020;

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**  
**Résolu à l'unanimité :**

Que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri approuve le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska.

73-2020 **Les P'tits Gobe-Lait (Campagne de financement)**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Et résolu unanimement qu'**: un montant de 60 \$ soit alloué à cet organisme.

74-2020 **Travaux cours d'eau Honoré-Dionne**

Pour faire suite à la lecture du courriel du 25 février 2020 de madame Valérie Labrecque, coordonnatrice à la gestion intégrée de l'eau.

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**  
**Et résolu à l'unanimité que** : pour les travaux de 2020 sur la Branche Honoré-Dionne; la municipalité fasse la répartition des coûts au mètre linéaire plutôt que basé sur la superficie des terrains en amont.

75-2020 **Ajustement des comptes de taxes (2020)**

**Considérant que** des corrections sont nécessaires suite à l'envoi des taxes 2020.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Et résolu unanimement que** : le conseil accepte de rembourser les propriétaires suivants :

5158-09-1705	-225.00 \$
5158-63-0133	-175.00 \$
5159-10-4597	-200.00 \$
5060-56-9034	-180.00 \$
5262-03-6317	-200.00 \$
5258-05-7898	-40.00 \$

76-2020 **Réparation d'un surpresseur**

Le directeur général dépose au conseil la soumission datée du 27 février 2020 pour la réparation d'un surpresseur de la firme Gaétan Bolduc et Ass,

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Et résolu unanimement que** : le conseil accepte de faire réparer le surpresseur au prix de 4 867.69\$ plus taxes et 698.45\$ plus taxes pour le moteur électrique, selon la soumission.

77-2020 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Ville St-Pascal : Rencontre du regroupement du service de collecte et de transport des déchets, etc.

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

78-2020 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

79-2020 **Appui à la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults concernant le programme d'emplois d'été Canada : Demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités.**

**Considérant que** le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

**Considérant que** ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

**Considérant que** les organismes à but non lucratif peuvent percevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

**Considérant que** les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

**Considérant que** le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus.

**En conséquence,**

**Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre**

**Et résolu unanimement que :** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri appuie la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults dans sa démarche :

- De demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- Que la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec;
- Que la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults demande l'appui de la FQM;
- De demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

80-2020

**Nomination d'un responsable de la bibliothèque pour représenter le conseil municipal**

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Résolu unanimement que :** de nommer monsieur Gaston Roy, conseiller, représentant de la municipalité auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

81-2020

**Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que :** la présente séance soit levée à 21 h 10.

---

Frédéric Lizotte,  
Maire

---

Pierre Leclerc  
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.